

**Commune de CHAVANNES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026 à 19H30**

L'an deux mil vingt-six et le 16 juin à 19h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

**Étaient présents :** M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Malaurie Feydet Chirouze, Mme Aurélie Magnet Longeron, M. Damien Bogiraud, M. Benoît Colombet, Mme Alexandra Faure, M. Stéphane Gonthier, M. Christian Grattoni, Mme Marie-Laure Legrand, Mme Mélissa Vernet.

**Étaient excusés :** M François Bouche (pouvoir donné à Christian Colombet), Mme Fanny Mantes (pouvoir donné à Mme Feydet Chirouze)

**Étaient absents :** M. Sylvain Reboulet, Mme Déborah Garcia

**Secrétaire de séance :** Mme Malaurie Feydet Chirouze

**Nombre de membres en exercice :** 15

**Nombre de membres présents :** 11

**Nombre de votants :** 13

**Date de convocation :** 09/06/2026

Point à rajouter à l'ordre du jour : Animation Ludo Parc sur le site de l'étang du Mouchet.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

**1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 19 mai 2026 :**

*Approbation du compte rendu à l'unanimité (13).*

**2 – Ordre du jour soumis à délibération :**

**Séniors, bien être à domicile :**

Il est proposé par Soliha Drôme, une journée de sensibilisation sur la thématique du maintien à domicile des seniors de tout âge, personnes âgées en perte d'autonomie, personnes handicapées, journée destinée aussi aux aidants et accompagnants. Elle aura lieu à Chavannes, près du tennis, avec l'accueil du « Truck SOLIHA », financé par le Département, la CARSAT Rhône Alpes... Il s'agit d'informer sur les solutions pour mieux vivre chez soi, le plus longtemps possible, pour anticiper l'aménagement du logement, la rénovation énergétique, pour découvrir les aides techniques (lien entre habitat et santé), pour connaître les aides financières... La date convenue avec le club des aînés est le mardi 22 septembre de 10h00 à 16h30. Le matin de 10h00 à 12h00, un atelier pour imaginer son habitat de demain, sera proposé à 15 personnes maximum. Une communication ciblée sera mise en œuvre. Une convention cadre le partenariat notamment l'organisation matérielle, les lieux et locaux utilisés, la communication et l'évaluation de la journée. Cet accueil est gratuit.

*A l'unanimité (13), autorisation du Maire pour la signature de la convention avec Soliha.*

**Modification loyer logement communal 96 C rue du presbytère :**

La locataire a annoncé son départ au plus tard le 31 août 2026. Compte tenu de la hauteur du loyer, inchangé depuis 2020, il est proposé de porter le futur loyer à 490€ chaque mois dont 10€ de charges communes, au lieu de 454,68€ actuellement, soit une hausse de 7,76%. Ce logement est un T3, il est situé à l'étage et comporte 2 chambres, un séjour cuisine et une cave. L'isolation du grenier est récente et aux normes d'aujourd'hui. Les fenêtres ont été changées en 2022 (double vitrage performant).

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

**Horaire des personnels communaux travaillant uniquement sur le temps de cantine :**

L'horaire du temps de cantine des enfants est 12h00 à 13h30. L'horaire des 2 personnels n'exerçant qu'à la cantine est identique (la responsable de la cantine, 3<sup>ème</sup> personnel intervenant à la cantine, vient plus tôt pour la préparation des repas et finit plus tard pour le rangement). La réalité du fonctionnement est que les 2 personnels n'exerçant qu'à la cantine, viennent un peu plus tôt, à 11h50, et finissent légèrement plus tard, à 13h35, car il y a des nécessités minimales de concertation avec la responsable de la cantine. Il est proposé d'ajouter un ¼ d'heure chaque jour pour prendre en compte cette réalité. Les contrats de travail seraient modifiés en conséquence à la rentrée 2026.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

**Chantier jeunesse :**

La MJC du Pays de l'Herbasse nous propose d'accueillir un groupe de 8 adolescents encadré par la MJC, les 13, 15, 16 et 17 juillet, dont des Chavannais. Horaires 8h00 à 14h00 avec pause d'une ½ heure. Ils auraient pour mission (ce sont des objectifs) de repeindre le portillon et le portail de la cour de la Mairie, la porte et le banc de la cabane à livres, le portillon de la salle des associations, le portail du local communal et les 3 bancs près du terrain de boules. Notre agent technique sera présent pour l'approvisionnement en matériaux et matériels, et le suivi du chantier. Une rencontre avec la MJC a eu lieu le 11 juin. Elle demande une contribution de 600€, ce qui correspond à la rémunération de 30h de travail. Elle permet de contribuer à une réduction du coût de la participation des familles pour des séjours divers des enfants accueillis.

*A la majorité (12 pour, 1 abstention), accord du conseil municipal pour signature de la convention d'accueil proposé par la MJC.*

**Régularisation administrative parcellaire avec SNCF Réseaux Ligne à Grande Vitesse**

Par courriel, SNCF Réseaux nous propose de régulariser la situation de 3 parcelles :

- ZB 151 : appartient à SNCF Réseaux, correspond à l'extrémité du chemin du Mulet au nord de la Route de Saint Donat, à céder à la commune
- ZH 2 : appartient à SNCF Réseaux, correspond au site de collecte des déchets, Route de Saint Donat, à céder à la commune
- ZH 132 : appartient à la commune, correspond à un espace situé au-dessus de la voie LGV, à céder à SNCF Réseaux

SNCF Réseaux prend en charge les frais notariés de cession. Pour mémoire, en 2011-2012, des discussions avaient eu lieu pour régulariser la situation des mêmes parcelles, délibération en date du 16 juin 2011, démarches sans effet.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

**3 – Affaires soumises à décision :**

**Exercice du droit de préemption :**

Dans le cadre d'une vente, la commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain bâti situé 181 chemin des Egrèves, parcelle ZH224. Ce terrain est situé en zone U.

*A l'unanimité (13), le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.*

### **Ouverture de l'église :**

Suite à des demandes de particuliers et de la conservation départementale du patrimoine, il est proposé des ouvertures régulières, par exemple, le 1<sup>er</sup> dimanche du mois, en fin de journée, 17h00 à 18h00, avec la présence d'un accompagnant. Des bénévoles assureraient cet accompagnement à tour de rôle. Pour rappel, pour des raisons de sécurité (vol), l'ouverture sans surveillance n'est plus possible. La fréquence et la durée des ouvertures est à définir avec les représentants de la paroisse. Il est aussi suggéré de réaliser des panneaux d'information patrimoniale, un à l'extérieur et deux à l'intérieur (chapelle et nef/sacristie). Cela peut se faire aussi avec des QR code (Quick Response).

*A l'unanimité (13), accord de principe du conseil municipal pour une heure d'ouverture mensuelle.*

### **Désignation du représentant communal à la CLECT :**

La CLECT est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Elle est réunie lorsqu'une compétence ou un bien communal et/ou des personnels sont transférés à l'Agglo. La commune est représentée un titulaire et un suppléant. Il est proposé que les représentants soient les mêmes que les délégués au conseil communautaire, soit Jacques Pochon, titulaire et Christian Colombet, suppléant.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

### **Animation Ludo Parc sur le site de l'étang du Mouchet :**

L'association la Maison du Jeu nous propose, gracieusement, d'organiser une animation sur le site de l'étang, 4 mercredis au cours de l'été, les 24 juin, 15 juillet, 19 août et 9 septembre de 16h00 à 18h00. Jeux pour petits et grands, jeux en bois... à l'entrée du site. Ludothèque itinérante avec un véhicule, des jeux et un animateur. La Maison du Jeu a des financements de la CAF et d'Arche Agglo pour ce type d'action. D'autres projets ont été évoqués, notamment l'accueil de la « Ludomobile » en lien avec les associations chavannaises.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

### **Projets mandature 2026-2032 :**

Il est proposé de classer les projets présentés en mai dernier, validés pour leur pertinence, en 2 groupes :

- Ceux dont la préparation sera poursuivie sur ce mandat sachant que la budgétisation nous obligera à étaler les investissements voire à ne pas pouvoir les réaliser :
  - ✓ Etudes disponibles ou réflexion déjà en cours : rénovation 2 logements communaux (travaux 200.000€ HT, subventions SDED, autres aides ? hausse sensible des loyers...), aménagement du centre bourg (création du multiservice, aide EPORA, autres aides ? loyer ? ...), dernière phase d'équipements LEDS éclairage public (65.000€, dépense étalée sur plusieurs années, réduction de la dépense électrique, optimisation de l'extinction en milieu de nuit), solarisation de la toiture de l'école dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective (en principe pas de dépense, car mise à disposition d'une toiture existante, réduction des dépenses électriques dans l'ensemble des bâtiments communaux...), restauration du monument aux morts (petit budget, subvention ? ...).
  - ✓ Etudes à lancer : aménagement de la place des sports (montant ? subventions Etat Région Département autres ? ...), rénovation de la traverse du village n°3 (privilégier la rénovation des routes départementales route de Clérieux, Grande rue, route de Saint Donat car participation importante du département, subventions Etat Région Département autres...).
- Ceux dont la réalisation sera repoussée à un prochain mandat (sauf opportunité financière majeure) : l'aménagement de la place de l'église, la séparation de la cour commune salle des fêtes et salle des associations et la couverture partielle de la cour, la restauration du patrimoine bâti de l'étang du Mouchet et la création de toilettes « sèches », à l'école auvent au-dessus du bac à sable et élargissement de la protection pluie devant le portillon d'entrée.

Sont évoqués le besoin d'une étude de rentabilité du multiservice, l'intérêt des projets conduisant à une baisse des dépenses et à une hausse des recettes, la nécessité de reconstruire la buvette sous la halle, des solutions techniques pour des toilettes sèches à l'étang, l'urgence à poursuivre la rénovation des voiries centrales...

*A l'unanimité (13), approbation de ce « classement » par le conseil municipal ?*

### **Ténement Bar restaurant dancing :**

La propriété est en vente. La commune a été contactée pour un opérateur immobilier avec son agent. Elle a exprimé son souhait de créer un « multiservice » (à minima, bar, restaurant et épicerie) dans la maison, et de voir construire des logements séniors à côté à l'emplacement du dancing. L'opérateur nous a présenté un projet avec 12 logements, 7 T2 et 5 T3, reliés au multiservice. Notre partenaire foncier EPORA est prêt à intervenir pour l'acquisition du ténement, la déconstruction du dancing et de l'intérieur de la maison, puis la revente de l'ensemble tout en faisant bénéficier de ses aides. L'opérateur nous indique que des opérations similaires se font sans intervention d'EPORA. Il nous a conseillé de réunir un maximum d'informations sur les coûts d'acquisition et de déconstruction. Ces démarches s'effectueraient sans engagement formel de la commune.

A cet effet, il est proposé de signer un formulaire de demande d'acquisition foncière par EPORA, qui lui permettrait de rentrer en négociation avec le propriétaire, de solliciter France Domaine pour une évaluation du ténement, de solliciter des devis pour la démolition et le désamiantage du dancing.

*Autorisation du conseil municipal donnée au Maire pour compléter et valider le formulaire de demande d'acquisition EPORA validée par la majorité (11 pour et 2 abstentions). Cette décision est mise en attente de vérification qu'elle ne nous engage pas.*

*A l'unanimité (13), validation du conseil municipal pour solliciter une estimation de France Domaine et demander un chiffrage de la démolition désamiantage de la construction.*

Il semble que la vente pourrait se faire en 2 parties, la maison d'un côté, et le dancing de l'autre car la valeur de chaque partie est bien différente (4 parcelles constituent le ténement). Un scénario possible serait que seule la maison se vende et que le dancing reste en l'état. Ce scénario est défavorable au projet résidence séniors et multiservice. Un moyen d'intervention serait de modifier le PLU pour définir une OAP Opération d'Aménagement Programmée sur l'ensemble du ténement permettant d'avancer vers la concrétisation du projet, en rassemblant les 2 parties. Il est proposé de prendre la décision prochainement après avoir sollicité un devis pour cette modification de PLU. Il est rappelé que le financement de la modification du PLU a été prévue dans le budget 2026.

### **Le pacte de gouvernance de l'Agglo, période 2026-2032 :**

Sans être obligatoire, il répond à 2 constats : Le renforcement de la proximité est indispensable au bon fonctionnement de la gouvernance. Il manque une échelle intermédiaire entre les communes et l'agglomération.

Les propositions mises en débat par l'Agglo : Structurer une échelle d'échange intermédiaire regroupant les communes d'un même bassin permettant aux communes de définir et porter un point de vue commun à l'intercommunalité (logique montante) et permettant aux Vices Présidents de venir échanger avec les élus communaux sur un sujet porté par l'intercommunalité (logique descendante) et Formaliser l'ensemble des orientations relatives à la gouvernance interne de l'EPCI et au lien Communes/Arche Agglo.

Pour alimenter cette réflexion, il est proposé aux élus communaux de participer à des ateliers sur la base du volontariat, 2 réunions prévues en septembre, en soirée. En fin d'année 2026, l'Agglo se prononcera sur le projet de pacte avec recueil des avis des communes. En parallèle, information et débat sur l'opportunité d'un PLU intercommunal, décision à prendre obligatoirement début 2027.

*Damien Bogiraud et Jacques Pochon sont volontaires pour participer aux groupes de travail « pacte de gouvernance ».*

#### **4 – Affaires non soumises à délibération, informations**

##### **Conseil d'agglomération du 20 mai 2026 : Ordre du jour**

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION GENERALE : Elections professionnelles (représentants collège salarié, parité entre collèges), Désignation représentant Comité National Action Sociale, Désignation représentants Conseils Surveillance Centre hospitalier Tournon et du Centre hospitalier Saint-Félicien, Désignation représentants Conseils Administration collèges et lycées, Constitution Comité pilotage Espace aquatique Linaë ; ACHAT COMMANDE PUBLIQUE/ FINANCES : Election Commission Appel d'Offres, Election Commission Délégation Service Public, Règlement CAO/CDSP, Création Commission Locale Evaluation Charges Transférées, Règlement budgétaire et financier ; SERVICES POPULATION : Désignation représentant Centre social Tournon, Tain et St-Donat, Désignation représentants Mission Locale Nord Ardèche et Drôme Collines Royans Vercors ; PETITE ENFANCE : Comité pilotage Autorité Organisatrice Petite Enfance(AOPE), Désignation représentant Association Planète Môme ; RIVIERES GEMAPI : Désignation représentants Commission Locale Eau SAGE Bas Dauphiné Plaine Valence, Désignation représentants Projet Territoire Gestion Eau (PTGE) Doux et Drôme des collines, Désignation représentants Commission Départementale Risques Naturels Majeurs Ardèche (CDRNM 07), Drôme (CDRNM 26) et Isère, Désignation représentants Association France Dignes, Désignation représentants entente intercommunale Chalon ; ENVIRONNEMENT : Election représentants charte forestière Chambarans, Désignation représentants commission mixte paritaire Energie Ardèche et Drôme ; AMENAGEMENT URBANISME PLANIFICATION : Désignation représentants Etablissement Public Foncier Ouest Rhône Alpes (EPORA), Désignation représentants Commissions attribution logements sociaux, Désignation représentant Association Départementale Information Logement (ADIL26), Désignation représentant Commission Régionale Habitat et Hébergement, ITDT Constitution Conférence Intercommunale et Comité pilotage ; DEVELOPPEMENT LOCAL POLITIQUES CONTRACTUELLES : Election représentants Comité programmation Groupement Actions Locales (GAL) Auvergne-Rhône-Alpes ; TOURISME : Désignation représentants Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires Ardèche (CDESI 07) et Drôme (CDESI 26), Désignation représentant Comité liaison Ardéchoise, Désignation Conseil d'administration Association « Rhône en Vigne » ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Désignation représentant SCIC Nectardéchois, Désignation représentant Association Initiative 2607.

##### **Conseil des Maires du 3 juin : Ordre du jour**

Vers une nouvelle gouvernance plus proche des territoires et dans laquelle le temps du débat aura toute sa place : élaboration d'un pacte de gouvernance, vers la prise en compte du « foncier » comme une ressource commune et précieuse.

**Construction halle bois :** Royans Charpente a terminé le chantier le 4 juin (structure bois, bardage arrière et couverture bac acier). Les panneaux photovoltaïques vont être posés en semaine 26, raccordement au réseau électrique en septembre. Travaux d'amenée des réseaux réalisés. Travaux d'évacuation des eaux pluviales, d'éclairage en cours. Une clôture sera mise en place côté sud pour que les véhicules ne puissent pas pénétrer librement sous la halle. Inauguration du chantier le mardi 30 juin à 18h00.

##### **Service cantine, garderie, aide aux devoirs et transport scolaire RPI année scolaire 2026-2027 :**

Compte rendu réunion 2 mai et 15 juin.

Comptes 2025 : dépenses 101.521€, recettes 115.303€, excédent 13.782€ (excédent 2024 16.951€, reversement communes 2025 12.000€). Plus de recettes (+7.419€) et moins de dépenses (6.363€ mais sommes à imputer sur 2026).

Budget 2026 : dépenses 113.792€, recettes idem, stabilité attendue du nombre de repas.

Tarifs cantine garderie 2026-2027 : pénalité retard d'inscription cantine 12€ le repas au lieu de 6€ actuellement, tarif cantine enfant 4,30€ au lieu de 4,20€ (+2,38%), tarifs garderie 1,75€ le matin, 1,65€ soir 1 et 2,55€ soir 2 (+0,05€ soit 2 à 3% d'augmentation).

Nouveau : une aide aux devoirs, pour 8 enfants maximum, est proposée aux enfants scolarisés à Bren, sur le temps de garderie du matin, à la rentrée scolaire, à l'école de Bren, tarif 2,00€.

Baisse prévisionnelle des effectifs 2026-2035 -14% à l'échelle nationale. Pas d'inquiétude pour le RPI pour les 3 rentrées à venir.

**Urbanisme** : commission le 8 juin à 18h30.

Demande : Déclaration Préalable DP changement destination garage, Mme Alexandra Roche, place de l'ancienne mairie. DP pose de panneaux photovoltaïques maison Mme Anne Laure Terraes, impasse de Bousselin. DP M. Pierre Nicolas Tomczak pour la transformation d'une grange, chemin du Mouchet.

Accord : Permis de Construire PC pour extension et surélévation d'une maison, de Mme Mélanie Berthoin et M. Thibaud Sylvestre, rue du 19 mars 1962. DP construction d'une piscine, M. Emmanuel Mallan, impasse le Pavillon. PC modificatif modification ouvertures façades et toiture, de Mme Marie Sophie Faure, route de Griauges. PC de M. Devy Maspétit pour l'aménagement d'un logement dans un dépôt, rue des Prés Verts. DP pose de panneaux photovoltaïques, maison Mme Anne Laure Terraes, impasse de Bousselin.

Demande de pièces complémentaires : DP changement destination garage, Mme Alexandra Roche, place de l'ancienne mairie.

Refus : DP M. Pierre Nicolas Tomczak pour la transformation d'une grange, chemin du Mouchet, car la demande relève d'un PC.

**Commission communication** : réunion le 1<sup>er</sup> juin, mise à jour du site internet communal, puis le 5 juin pour la création de la page communale Facebook (relais Panneau Pocket et reportage sur événements, 2 rédactrices Aurélie Magnet Longeron et Mélissa Vernet).

##### **Divers :**

Assemblée générale ADMR Saint Donat Association d'Aide en Milieu Rural : 29 mai 2026, 13 bénéficiaires à Chavannes en 2025 (14 en 2024).

Recrutement d'un agent technique pour la cantine et l'accompagnement du transport scolaire, à la prochaine rentrée scolaire.

Recherche locataire pour le logement 96C rue du presbytère.

Viste de la station d'épuration, le 6 juin, une vingtaine de visiteurs motivés.

Rédition du livre sur l'étang du Mouchet, en lien avec l'association du patrimoine du Pays de l'Herbasse, réflexion en cours.

Inventaire des puits et forages domestiques, enquête Département, SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence, débute à la mi-juin.

A partir du 5 juin et jusqu'au 31 juillet (exception le 26 juin), l'association Sports et Loisirs met en place une « guinguette » sur la place de

l'ancienne mairie, chaque vendredi de 19h00 à 23h00 (8 vendredis).

M. Morgan Candillon, électricien de Chavannes, a rénové gratuitement la buvette de la place de la l'ancienne mairie, à la demande de l'association Sports et Loisirs, nouveaux éclairages et nouvelles prises de courant.

Dimanche 5 juillet, de 10h00 à 19h00, l'association Chavannes Drôme des Collines, organise pour la 1<sup>ère</sup> fois, une animation artistique sur le site de l'étang du Mouchet, « l'Art d'étang », avec la présence d'une trentaine d'artistes locaux, les peintres sont les plus nombreux.

Fête du village, les 29 et 30 août, organisée par l'association Sports et Loisirs, avec usage de la nouvelle halle.

Pot d'accueil des nouveaux arrivants (depuis été 2024), le samedi vendredi 18 septembre à 18h00 devant la Mairie.

Animation culturelle inter village « le Ginko bilobal » avec Larnage et Bren, le samedi 26 septembre en soirée.